

## Communiqué commun

### Les Conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois font le point

**Dans le cadre de ses rencontres annuelles, le Conseil d'Etat vaudois a accueilli mercredi le Conseil d'Etat neuchâtelois. Cette rencontre a été placée sous le signe du renforcement de la collaboration intercantonale. Désireux de promouvoir des cantons forts et compétitifs, les deux gouvernements n'en partagent pas moins la même préoccupation devant le risque d'une dégradation à l'avenir de la solidarité confédérale, sous l'effet d'une concurrence non maîtrisée et dommageable.**

La rencontre a permis aux deux Conseils d'Etat d'examiner différents sujets d'actualité tant au niveau cantonal que fédéral, en particulier les objets suivants :

#### **Développement des collaborations sur l'Arc jurassien**

Ce thème a été abordé, en particulier en lien avec la nouvelle politique régionale (NPR), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les deux gouvernements en appellent à un développement des collaborations dans cette région importante pour les deux cantons, tout en visant une optimisation de la gouvernance au sein des différentes structures intercantionales et transfrontalières.

#### **RPT et fiscalité**

Les thèmes de la RPT et de la fiscalité ont permis aux deux Conseils d'Etat d'établir le même constat. Les intérêts des cantons dont le tissu économique fait une bonne place à la production industrielle voient leurs intérêts relativement peu pris en compte par le nouveau système péréquatif. Il en va de même s'agissant des charges liées aux villes-centres, elles aussi insuffisamment pondérées. La péréquation intercantonale doit être réformée afin qu'elle prenne davantage en compte la véritable capacité contributive des cantons.

#### **Communications ferroviaires**

Les gouvernements vaudois et neuchâtelois s'engagent avec force pour la réalisation des options d'extension proposées lors de la consultation sur le ZEB (Rail 2000 2<sup>ème</sup> étape), afin que les investissements nécessaires pour introduire la cadence à 30 minutes sur la ligne du Pied du Jura entre Bienne, Neuchâtel, Yverdon-les-Bains et Lausanne soient réalisés.

#### **Protection des eaux et surveillance des fondations**

Les deux Conseils d'Etat se sont félicités de la collaboration entre les deux cantons en matière de protection des eaux, fondée sur une convention qui fête ses dix ans d'existence. Le succès de cette collaboration mériterait de la voir se développer à l'échelle romande.

Les deux cantons ont enfin abordé la question de la surveillance des fondations. Tous deux souhaitent étudier l'opportunité de mettre en œuvre un système commun de surveillance des fondations au plan romand, tel qu'il existe déjà en Suisse centrale et orientale.

Lausanne, le 22 novembre 2007

**Renseignements : Vincent Grandjean, chancelier d'Etat (VD), 021 316 40 59**

**Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat (NE), tél. 032 889 40 00.**